ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Manifestation des sapeurs-pompiers

Question au Gouvernement n° 2287

Texte de la question

MANIFESTATION DES SAPEURS-POMPIERS

M. le président. La parole est à M. Alexis Corbière.

M. Alexis Corbière. Monsieur le ministre de l'intérieur, dans l'un de vos tweets, vous les avez assurés de toute la reconnaissance de la nation – je veux parler ici des sapeurs-pompiers. Aujourd'hui, ils sont plusieurs milliers à manifester dans les rues de Paris, à l'appel de sept syndicats.

Tous, sans exception, dénoncent le silence insupportable que vous opposez aux revendications qu'ils portent et au mouvement de grève qu'ils ont initié au mois de juin dernier, pour leur santé, leur retraite et leur rémunération.

Manifestement, la reconnaissance de la nation se limite, pour eux, à un tweet de solidarité lorsqu'ils sont mobilisés sur le front des incendies, ou à des discours d'hommage lorsque – hélas ! – l'un d'entre eux perd la vie !

Il y a deux ans, Emmanuel Macron a déclaré : « Ce quinquennat doit être l'occasion de mettre en place des plateformes uniques de réception des appels d'urgence ». Il s'agissait d'instaurer un numéro unique. Deux ans plus tard, rien n'a été fait ! Deux ans pour mettre en place un numéro d'urgence, avouez, monsieur le ministre, que c'est beaucoup de temps !

Ces promesses, comme tant d'autres, sont restées vaines. Les syndicats réclament toujours la mise en place d'un numéro unique, qui faciliterait la répartition des appels. Que faites-vous ?

Les baisses de moyens dramatiques que l'on constate dans la police, dans la santé et dans le monde associatif provoquent des problèmes qui s'accumulent comme dans un entonnoir, dont les pompiers sont le seul réceptacle.

M. Sylvain Maillard. C'est faux !

M. Alexis Corbière. En quinze ans, le nombre d'interventions a augmenté de un million. La police n'a plus les moyens d'intervenir, le SAMU non plus, les hôpitaux non plus !

M. Sylvain Maillard. C'est faux ! Il y a des difficultés, mais ça fonctionne !

M. Alexis Corbière. C'est la réalité ! Monsieur le ministre, par-delà les mots et les discours, je vous demande quels moyens concrets vous comptez déployer pour améliorer les conditions de travail des sapeurs-pompiers et

garantir enfin leur sécurité ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe FI.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nunez, *secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur.* En répondant à deux questions ayant précédé celle-ci, j'ai eu l'occasion de dire l'attention que nous portons réellement aux sapeurs-pompiers. Cela peut vous surprendre, monsieur Corbière, mais c'est une réalité.

M. Alexis Corbière. Combien de millions ?

M. Laurent Nunez, *secrétaire d'État .* Citons notamment notre action en matière de réflexion sur la régulation médicale, visant à éviter que les sapeurs-pompiers ne soient trop souvent appelés pour des secours d'urgence aux personnes, qui ne font pas spécifiquement partie de leurs missions légales. Ce point est important.

Nous avons pris plusieurs mesures en matière de carence et de régulation ambulancières. Une réflexion est engagée sur la régulation médicale elle-même, en lien très étroit avec les services de Mme la ministre des solidarités et de la santé.

S'agissant du numéro unique, vous avez raison, monsieur Corbière : nous y travaillons, nous y réfléchissons. Le sujet est complexe. Dès l'année prochaine, nous lancerons une expérimentation dans plusieurs départements, notamment ceux où quelques ébauches de plateformes d'appel uniques ont été mises en place.

Vous avez évoqué le problème des agressions, qui est un sujet majeur pour les sapeurs-pompiers. Ils sont de plus en plus agressés lors de leurs interventions. Le nombre d'agressions augmente. Pour l'essentiel, elles sont le fait des personnes secourues, qui peuvent être sous l'emprise de l'alcool, ou connaître des problèmes psychologiques.

Sur tout le territoire national, nous avons généralisé les conventions de coopération entre les gendarmes et les policiers, d'une part, et, d'autre part, les services départementaux d'incendie et de secours. Nous avons également généralisé l'expérimentation des caméras-piétons, qui font baisser la tension lors des interventions.

D'ici à la fin de l'année, nous lancerons une grande campagne de communication sur la prévention des violences envers les sapeurs-pompiers.

M. Pierre Cordier. Il ne faut pas communiquer, il faut agir !

M. Laurent Nunez, *secrétaire d'État .* Vous avez également abordé le sujet des retraites. Il fera partie de la concertation que nous engagerons avec M. le Haut-commissaire aux retraites. Les inquiétudes exprimées par les organisations syndicales seront relayées. Elles seront bien au cœur de cette réflexion.

Le temps me manque, mais la liste de nos actions est longue. Monsieur Corbière, soyez assuré que nous tenons compte des préoccupations des sapeurs-pompiers sur tous les sujets. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à M. Alexis Corbière.

M. Alexis Corbière. Monsieur le secrétaire d'État, il me reste suffisamment de temps de parole pour vous poser à nouveau la question des moyens que vous comptez débloquer, à laquelle vous n'avez pas répondu.

Fort heureusement, les sapeurs-pompiers, face à l'urgence, ne réagissent pas comme le Gouvernement, qui se contente de dire « On verra, on prendra le temps, on fera des concertations » ! Il y a urgence !

La situation que vivent les sapeurs-pompiers a amené la grande majorité d'entre eux à descendre dans la rue.

Ils sont également reçus à l'Assemblée nationale par plusieurs groupes. Je tiens à saluer leur mobilisation.
(Applaudissements sur les bancs du groupe FI.– Mme Marie-George Buffet applaudit également.)

Données clés

Auteur : M. Alexis Corbière
Circonscription : Seine-Saint-Denis (7e circonscription) - La France insoumise
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2287
Rubrique : Sécurité des biens et des personnes
Ministère interrogé : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)
Ministère attributaire : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 16 octobre 2019
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 octobre 2019